

Mairie d'HEUDICOURT

4 Grand'Rue - 27860 HEUDICOURT

**COMPTE RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	12 juin 2017
Date d’Affichage.....	29 juin 2017
Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	7
Pouvoirs.....	6
Votes exprimés.....	13

L’an deux mil dix-sept, **JEUDI 22 JUIN**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d’HEUDICOURT, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ESTEVE, Maire.

Étaient Présents : M. Yves ESTEVE, Maire, Mme Andrée LECERCLE, Adjointe, Isabelle DELAUNEY, Mme Martine DELAPLACE, M. Richard ASCIAK, M. Philippe DAGUET & M. David DAVERTON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques BOUCHE, donnant pouvoir à Mme Isabelle DELAUNEY.
M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à M. Yves ESTEVE,
M. Gino THETIS, donnant pouvoir à M. Philippe DAGUET,
M. Georges TERNISIEN, donnant pouvoir à Mme Martine DELAPLACE,
Mme Marie-Paule KARKOSZKA, donnant pouvoir à Mme Andrée LECERCLE,
M. Jean-Claude CLOUET, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Mme Isabelle DELAUNEY été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017.

I - CONVENTION CONSTITUTIVE d’un GROUPEMENT de COMMANDES pour l’ACHAT de PANNEAUX de SIGNALISATION et de MARQUAGE au SOL (Délibération n° 333 - 2017 - 16)

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Communauté de Communes du Vexin Normand (CCVN), dans sa réunion du 18/05/2017, a approuvé la constitution d’un groupement de commandes pour l’achat de panneaux de signalisation et de fournitures et pose de marquage au sol, afin de réaliser des économies d’échelle en regroupant les achats de l’ensemble des Communes membres et de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

II - RECENSEMENT de la POPULATION 2018 (Délibération n° 333 - 2017 - 17)

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que la Commune doit organiser les opérations relatives au Recensement de la Population qui se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. A ce titre, il convient de désigner le Coordonnateur de l’enquête de recensement.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de désigner Madame Karina PLATEAU comme agent coordonnateur de l’enquête de recensement ; celle-ci étant Secrétaire de Mairie de la commune, le temps passé à cette fonction lui sera rémunéré en heures supplémentaires.

III - RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS REPAS 2017-2018 et REMBOURSEMENTS REPASTarifs 2017-2018 (Délibération n° 333 - 2017 - 18)

Monsieur le Maire informe que Madame Andrée LECERCLE s'est rapprochée de Monsieur Didier ROPE, chargé de la relation client à La Normande, afin de faire le point et de connaître le taux d'augmentation que la société comptait appliquer sur les repas à la prochaine rentrée scolaire. Madame LECERCLE a souligné, d'une part, la régularité du nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire à Heudicourt et, d'autre part, le fait que les menus sont rarement modifiés par nos services. Ainsi, La Normande a maintenu l'offre de prix fixée dans la convention signée en 2016.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le prix du repas pour l'année scolaire 2017-2018. Il sera donc maintenu à 3,88 €.

Remboursements repas (Délibération n° 333 - 2017 - 19)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les repas de cantine, non consommés, aux familles suivantes :

✓ FALEMPIN Ingrid (Enzo, Mattéo).....	10 repas.....	38,80 €
✓ DURAND Alexandra (Jonathan, Loreena, Gérome CAZELLE).....	30 repas.....	116,40 €
✓ POUPLIER Emilie (Ilhan ORAK).....	8 repas.....	31,04 €
✓ GERMOND Cédric/D'HONT Celine (Clara GERMOND).....	4 repas.....	15,52 €
✓ BOUALI Yvon (Sacha)	4 repas.....	15,52 €
✓ DUPLESSI Delphine (Djébrahil, Lyna TOP).....	10 repas.....	38,80 €
✓ DUTILLEUL J-Philippe (Paul).....	7 repas.....	27,16 €
✓ HARRIVET Rémi (Corentin)	1 repas.....	3,88 €
✓ PLOYART Thomas (Bastien).....	2 repas.....	7,76 €
✓ MAAS Virginie (BOUDET Eyvan).....	4 repas.....	15,52 €
✓ DA SILVA ABREU Paulo (Louca, Livio)	2 repas.....	7,76 €
✓ DEMOLLIENS Cédric (Loïse).....	2 repas.....	7,76 €
✓ OTTE Kelly (Eden GOUT).....	5 repas.....	19,40 €
✓ PIERRE Steve (Taïna)	2 repas.....	7,76 €
✓ ARGENTEL S/DAVERTON S (Maxime ARGENTEL)	2 repas.....	7,76 €
✓ DELAGRAINGE Cyril/Alexandra (Lola)	4 repas.....	15,52 €.

IV - ECOLERentrée 2017

Le regroupement scolaire devrait compter 90 élèves au total, 63 à Heudicourt et 27 à Saint Denis le Ferment.

Les tablettes ont été achetées, les couvertures sont en commande. La mairie attend les références que doit lui fournir l'école pour commander les tables et chaises.

Madame Raphaëlle GARAT, lors de ses arrêts maladie et actuellement en congés maternité, a eu différents remplaçants. Le dernier, resté plus longtemps, a réussi à rattraper le retard engendré par cet état de fait.

Rythmes Scolaires

Monsieur le Maire informe que le décret permettant aux communes de demander une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée 2017, paraîtra prochainement.

Au cours d'une réunion avec tous les maires du Canton, il a été indiqué que la plupart des communes souhaite retourner à la semaine de 4 jours, mais la Communauté de Communes a précisé que les délais sont trop courts pour modifier les horaires de transports scolaires et mettre en place les centres aérés. Elle s'engage à réorganiser les périscolaires pour la rentrée 2018.

Lors du Conseil d'école du 19 juin 2017, les parents d'élèves et enseignantes étaient majoritairement favorables au retour à l'école sur 4 jours. Un conseil d'école extraordinaire, pour finaliser cette option, est prévu Mercredi 28 juin.

Il est à noter que certaines communes du Canton pourraient organiser une garderie le mercredi matin et seraient en mesure d'accueillir des élèves d'Heudicourt et Saint Denis le Ferment en fonction des places disponibles.

V - RÉHABILITATION de l'ANCIEN PRESBYTÈRE

Le Bureau d'Etudes EAD travaille actuellement sur le projet afin de présenter les scénarii possibles.

Monsieur le Maire a sollicité une rencontre avec Madame la Sous-Préfète des Andelys afin d'orienter au mieux la réhabilitation de ce bâtiment présentant un caractère patrimonial et obtenir l'aide financière la plus favorable.

VI - BOULANGERIE

Un repreneur de la boulangerie a signé un compromis de vente. Monsieur le Maire ne l'a pas rencontré mais le souhaite vivement.

VII - TRAVAUX

Cimetière

Les allées ont été réalisées et les arbres plantés.

Monsieur le Maire présente le devis, établi par la société GRANIMOND, relatif à l'achat et à la pose d'un livre du Souvenir et de 24 plaques signalétiques de couleur or. Celui-ci s'élève à 1 195 € HT, soit 1 434 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis pour le montant indiqué.

Réserve incendie à La Folie

Le niveau d'eau de la réserve incendie a baissé anormalement. Il se pourrait que la bâche soit poreuse (elle daterait de 1993). Un rendez-vous avec une entreprise spécialisée a été arrêté au Jeudi 29 juin. En fonction du montant du devis, la mairie se renseignera sur les possibilités de subventions (DETR ?).

Travaux de voirie rue du Landel

Dans le cadre des travaux de voirie – proposition de programme 2017, Monsieur le Maire présente le devis établi par la Communauté du Vexin Normand, relatif à la réalisation d'une poutre de rive et d'une tranchée drainante rue du Landel. Cet aménagement permettra de rediriger les eaux de pluie afin qu'elles ne stagnent plus sur la route. La participation financière demandée à la commune s'élève à 900 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux pour le montant indiqué et autorise Monsieur le Maire à effectuer les mouvements de crédits nécessaires.

Assainissement Forains

Les travaux d'assainissement relatifs au branchement des Forains seront réalisés avant la prochaine fête foraine par l'entreprise ERNOTTE.

Ralentisseur trapézoïdal rue des Pérelles

Monsieur le Maire informe que la subvention sollicitée dans le cadre de cette installation vient d'être notifiée et a été obtenue au Titre des Amendes de Police. Elle s'élève à 1 036 €, soit 40 % du montant HT des travaux. L'entreprise GAGNERAUD recevra dans les prochains jours le devis signé.

Ecole

Monsieur le Maire informe qu'un devis est en attente de réception quant à la réfection en peinture de la classe maternelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de ce travail.

Acquisitions

- ✓ Rue du Landel (21m² - ZI 130)
Le notaire dispose de tous les éléments nécessaires à cette opération. L'acte devrait être signé prochainement.
- ✓ Rue du Clos Potard (54m² - B 451)
Monsieur le Maire informe s'être entretenu avec l'un des deux propriétaires de la parcelle. Il est d'accord pour une vente à l'euro symbolique, tous les frais inhérents à cette opération étant à la charge de la commune. Il a été demandé au notaire de se rapprocher des deux associés afin d'obtenir un accord écrit.

SIEGE

- ✓ Pré-programmation 2018
Enfouissement des réseaux rue des Boissières (une partie).
- ✓ Monsieur le Maire se renseignera quant au coût de l'installation d'ampoules à économie d'énergie pour l'éclairage public.

Communauté de Communes du Vexin Normand

- ✓ Les agents de la CdC interviendront mi-Juillet pour le curage du fossé. Ils ne s'occuperont pas du tuyau.
- ✓ La CdC ne s'est pas encore prononcée quant à la réparation de la bordure rue du Manoir. En effet, il semble « qu'il ne lui revient pas de réparer les dégradations faites par des chauffeurs de cars d'une entreprise privée même si, par délégation du Conseil Départemental, la CdC organise les transports scolaires ». Une réponse est attendue en fin de semaine.
- ✓ Monsieur le Maire présente la cartographie des voies de liaison et les voies de non liaison.
Selon les termes de l'intérêt communautaire, certaines charges, telles que les travaux de bordures, caniveaux seront à régler via le fonds de concours de la commune à hauteur de 60 %. Les travaux sur les voies de non-liaison ou non-structurants seront à régler à hauteur de 40 %. Les travaux de trottoirs seront à régler à 100 %.

En revanche, les travaux de réfection de chaussée sur voies communales présentant un caractère de liaison ou d'axe structurant sont réglés à 100 % par la Communauté de Communes.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SIEGE du 13 mai 2017.
- ♦ Remerciements des associations suivantes pour la subvention allouée par la commune en 2017 :
 - ✓ Croix Rouge d'Etrépagny,
 - ✓ Fondation du Patrimoine.
- ♦ Affiche informant que la Commune de Mesnil-sous-Vienne, en association avec l'ASALF, invite les habitants à participer au stage de savoir-faire, organisé par Maisons Paysannes de France, le Samedi 2 septembre 2017 de 9h à 17h30 pour la sauvegarde du mur en bauge sur soubassement silex du clos paroissial de l'église Saint-Aubin. Les visites sont libres et bienvenues.
- ♦ La dangerosité de la sortie du parking de la mairie est soulevée (RD 13). Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental avait donné un avis défavorable quant à l'installation d'un miroir de signalisation.
- ♦ Concernant la poubelle du cimetière, Monsieur le Maire informe que le SYGOM ne ramasse plus la terre et les fleurs mais simplement les pots en plastique. Une affiche a été apposée afin d'informer les usagers de la nécessité de séparer les déchets.
- ♦ Il a été demandé à VEOLIA d'intervenir rue Napoléon afin qu'elle reprenne la chaussée mal réparée, suite à la réparation de la fuite d'eau. La demande a été prise en compte et une date de planification est en attente de communication.
- ♦ Il est fait état de la vitesse excessive dans le village. Monsieur le Maire se rapprochera des services de la Gendarmerie.
- ♦ Il est évoqué la possibilité de retirer le panneau « STOP » rue du Disque.
- ♦ Il est demandé à ce que le local à poubelles et les poubelles de la salle des fêtes soient nettoyés chaque semaine à l'eau de Javel.

La séance est levée à 20h33.

**Le Maire,
Yves ESTEVE**